

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VOUVRAY SUR HUISNE
LE MARDI 03 NOVEMBRE 2020 à 20h30

Date de convocation : 26/10/2020

L'an deux mil vingt Le trois novembre à vingt heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre CIRON, Mme Dominique COMBE, M. Roger LEBRETON, M. Stéphane CRUCHET, Mme Séverine RHÉTAT, M. François THOMELIN, , Mme Pauline RAMON, M Christian LAUNAY, M. Gonzague de MONTESSON, M. Christian AATZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : /

Etaient absents : M. Fabien AVIGNON

M. Stéphane CRUCHET a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal du 06 octobre : le Compte rendu du conseil municipal du 06 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération. Le Conseil Municipal accepte le rajout de la délibération 2020-038 à l'unanimité des membres présents.

- **OBJET DE LA DELIBERATION 2020-038 : Choix du devis concernant les travaux de déplacement des radiateurs entreprise ENGIE pour le logement « Le Pavillon » allée Louis Aragon.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a 1 devis pour les travaux de déplacement des radiateurs pour le logement « Le Pavillon » allée Louis Aragon.

Monsieur Le Maire présente le devis :

- entreprise ENGIE pour un montant de 875.66 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote pour à l'unanimité des membres présents et valide le devis entreprise ENGIE pour un montant de 875.66 € .

- **OBJET DE LA DELIBERATION 2020-039 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SINISTRÉS DE LA COMMUNE DE BREIL SUR ROYA.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Breil sur Roya a été durement touchée par la tempête Alex. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle au CCAS de la commune de Breil sur Roya pour les sinistrés d'un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et vote pour à l'unanimité des membres présents pour le versement d'une subvention exceptionnelle au CCAS de la commune de Breil sur Roya pour les sinistrés d'un montant de 500 €.

- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du SAEPA de la région de Connerré.
- Présentation du devis de pré-étude du cabinet d'architecte MP : prévoir une réunion de la commission travaux- bâtiments avec MR TACHEAU.
- information de demande de report des fonds de concours année 2018 et 2019 : report le temps de finaliser les travaux.
-

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22 h 30, Le Maire Jean-Pierre CIRON.

